

DAJI/2018/Décision/Prix/10

Décision portant validation de l'attribution du prix pour la cérémonie de remise de diplômes du département ISFI (FEG)

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu l'extrait de procès-verbal du conseil de la Faculté d'Economie et de Gestion en date du 23 octobre 2018,

DÉCIDE

Article 1 :

Est approuvée l'attribution d'un bon d'achat unitaire d'une valeur de 60 euros TTC aux étudiants « Majors de promotions de Masters, de diplômes d'établissement » désignés ci-dessous :

Majors de promotion/ département ISFI-FEG

- Antoine LABORY / M2BAI IAIP
- Frédéric PETIT / M2BAI IPRE
- Pascal PIRAL / M2GP
- Marine FACQUEZ / M2 FEM
- Andréa RAINA / M2CCA
- Bachir HENOUN / DESU IMF
- Laura TONNOIR / DESU PCA
- Charles PETTINARI / M2 MRF
- Geoffrey GUADALUPI / M2 CAC

Article 2 :

Le montant de ces prix, d'une valeur totale de 540 euros, est prélevé sur le centre financier 9170EGIF de la Faculté d'Economie et de Gestion.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 07 novembre 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

